

933

**DOCUMENT DE TRAVAIL
REVUE SECTORIELLE TRIPARTITE COMPOSANTE :
« THEMATIQUES TRANSVERSALES »
DU PIC II 2007-2011**

Octobre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION :

I. RAPPEL RESUME DU CADRE DES RESULTATS :

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL : CHANGEMENTS/ EVENEMENTS MAJEURS INTERVENUS DURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PIC :

III. ANALYSE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE ŒUVRE :

3.1 Analyse de la pertinence de la plateforme SNU/Appréciation de la démarche inter-agences

3.2 Analyse de la modalité NEX et de la coordination « Exécution bilatérale et multi-bi »

IV. ANALYSE DE L'EXECUTION DU CADRE DES RESULTATS :

4.1 Progrès réalisés : état des produits recherchés

4.2 Difficultés rencontrées

V. ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE :

5.1 Situation des décaissements

5.2 Difficultés rencontrées

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Sur les changements /événements majeurs intervenus dans la mise en œuvre du PIC

6.2 Sur les arrangements institutionnels

6.3 Sur l'exécution du Cadre des résultats

6.4 Sur l'exécution financière.

INTRODUCTION :

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC I 2002-2206) avait permis l'impulsion d'un partenariat entre le Gouvernement du Sénégal, le Grand Duché de Luxembourg et le Système des Nations Unies à travers notamment la mise en place d'un « Fonds de Développement Local-FDL » dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga. Les résultats obtenus ont conduit les différentes parties à développer ce partenariat durant la période du PIC II (2007-2011) en prenant en compte les thématiques transversales sur la base d'une approche intersectorielle.

En particulier le PIC II offre l'opportunité d'intégrer les thématiques transversales suivantes

◆ **Genre** : une attention particulière sera accordée à :

1. la participation directe et effective des femmes à la conception et à la mise en œuvre des projets et programmes;
2. la répartition équitable entre hommes et femmes de la valeur ajoutée (qu'elle soit économique ou sociale) produite par les projets/programmes ;
3. l'accès égal offert aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons.

◆ **Environnement** : une orientation sera donnée quant à la prise en compte des problèmes environnementaux : désertification, pression sur les ressources naturelles, appauvrissement et dégradation des écosystèmes, évolution démographique etc. Cela devra se traduire par :

1. la promotion de technologies écologiques adaptées, en particulier des énergies alternatives et renouvelables (solaire, éolienne, biogaz) ;
2. la prise en compte des études d'impact sur l'environnement afin de conformer les mesures visant à la protection et à la restauration des écosystèmes des zones de concentration du PIC dans le secteur du développement rural.

◆ **Décentralisation et Bonne gouvernance** : il s'agira de soutenir le transfert de la gestion des affaires d'intérêt régional à des collectivités locales dotées de la personnalité juridique. Cette volonté sera réaffirmée à travers les trois piliers suivants :

- La responsabilisation des collectivités locales en vue de les doter de pouvoirs réels ;
- Le renforcement de la démocratie locale par l'émergence de l'approche « citoyenne » dans la conduite des affaires de la cité ;
- Le renforcement et l'accès des collectivités locales aux ressources financières.

◆ **Transfert de savoir-faire** : une attention particulière sera accordée au transfert de savoir et de savoir-faire, à la formation et au développement des capacités professionnelles et de gestion. Elles retiennent le recours à la coopération SUD/SUD/NORD, chaque fois que celle-ci est susceptible d'apporter une valeur ajoutée aux pratiques de développement en cours.

L'intervention des agences SNU sera axé sur :

- * le soutien aux plus pauvres et aux plus vulnérables ;
- * l'amélioration des conditions de vie et l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux droits de la femme et de la petite fille, y compris les violences basées sur le genre, conformément aux conventions et engagements internationaux ;
- * le renforcement des capacités des collectivités et services publics partenaires. Il s'agit d'apporter, à travers le PADEL/PNDL un soutien méthodologique et financier à la restructuration de l'ARD de Louga et à la mise en œuvre d'un dispositif d'appui conseil de proximité à travers les « maisons du développement local ». La Maison du développement local (MDL), prévue comme une plateforme de services d'appui conseil, un espace de représentation, de dialogue et de mise en cohérence des familles d'acteurs de la décentralisation, de la déconcentration et du développement économique local et un dispositif de promotion de l'investissement économique local.

I. RAPPEL RESUME DU CADRE DES RESULTATS :

I.1 L'intervention du PNUD/FENU s'opère à travers le FDL 3 selon deux axes :

Axe 1 : Dynamiques Locales de Développement Economique et Social/Renforcement du FDL

Effet recherché n° 1 : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables.

Spécifiquement, le Programme devra permettre le renforcement des capacités pour contribuer au développement d'initiatives économiques locales de lutte contre la pauvreté et de valorisation durable des ressources naturelles locales.

Produits recherchés : (1) Le potentiel des MPE et micro entreprises est valorisé et leur système d'appui renforcé, (2) Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local, (3) Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont créés par les MEC, (4) Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées.

Axe 2 : Appui à la Décentralisation

Effet recherché n° 2 : Les collectivités locales et les organisations communautaires de base (OCB) ont les capacités de participer au processus de décentralisation et du développement local.

Produit recherché : Le Programme de renforcement des capacités (planification, programmation, coordination, suivi et évaluation) des acteurs locaux plus particulièrement les services déconcentrés de l'Etat dans la zone de concentration est mis en œuvre.

Cibles : (1) Des instruments de stratégie et d'appui au développement économique local sont élaborés dans le cadre des maisons du développement local et un système de communication, de gestion de l'information et de capitalisation des expériences est mis en place et rendu opérationnel pour favoriser l'utilisation des TIC dans les collectivités locales, (2) Appui aux collectivités locales et aux organisations communautaires de base pour l'élaboration de plans de développement.

I.2 L'intervention de l'UNFPA porte la thématique : « Education de base pour l'abandon de l'excision dans les communautés soninké et pulaar au Sénégal »

Mis en œuvre par l'UNFPA avec la collaboration de TOSTAN, le but du projet est de contribuer à l'abandon total de l'excision à travers la mise en œuvre du Programme de Capacitation Communautaire de TOSTAN dans dix communautés soninkés.

Effet recherché : Un environnement socio culturel, législatif et réglementaire favorable à l'égalité et l'équité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre est promu.

Produit recherché :
Les conditions socio-économiques et l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux droits de la femme et la petite fille, y inclus les violences basées sur le genre, sont améliorées conformément aux conventions et engagements internationaux.

Ce produit sera atteint à travers (i) la promotion d'un environnement favorable à la réduction de la vulnérabilité des femmes et des petites filles, et à l'égalité et l'équité du genre par le renforcement des interventions dans le secteur de la justice, santé, services sociaux et police ; (b) renforcement des capacités techniques et institutionnels des structures en charge des questions de genre et renforcement des capacités des structures non-gouvernementales et associations locales dans le domaine du genre et violences basées sur le genre; (c) promotion d'un environnement légal et institutionnel dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL : CHANGEMENTS/ EVENEMENTS MAJEURS INTERVENUS DURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PIC

L'année 2009 a été principalement marquée par la gestion des événements post électoraux élections du 22 mars 2009 caractérisés par une recomposition du paysage politique, un réaménagement du gouvernement et l'installation des nouveaux conseils élus au niveau des différents ordres de collectivités locales.

En effet, les élections régionales, municipales et rurales se sont illustrées par une recomposition du paysage politique national avec la représentation de plusieurs coalitions de partis et de partis au niveau des conseils élus, la conquête de plusieurs collectivités locales par l'opposition et l'émergence de la société civile locale dans le processus électoral.

Cet état de fait s'est traduit également par l'installation de plusieurs nouveaux conseillers élus et le renouvellement de la plupart des organes de direction de l'administration locale dans la quasi-totalité des circonscriptions administratives.

Au niveau du Gouvernement, deux réaménagements ont eu lieu avec d'abord la fusion des anciens ministères de l'intérieur avec celui de la Décentralisation et des Collectivités Locales puis l'érection de ce dernier en un ministère plein en charge du secteur.

III. ANALYSE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE ŒUVRE

3.1 Analyse de la pertinence de la plateforme SNU/Appréciation de la démarche inter-agences

Le principe d'intervention d'une plateforme SNU était pertinent dans la voie de l'application de la réforme de l'ONU. Toutefois, les activités ont fait l'objet de projets spécifiques et la dimension Genre n'a pas été intégrée de façon transversale. L'environnement n'a pas fait l'objet d'une allocation de ressources.

Le FDL est axé sur la lutte contre la pauvreté autour de trois composantes essentielles : le renforcement des capacités (Planification locale / décentralisation, Centres Pilotes de Développement); l'accès aux services de base (réalisation d'ouvrages/d'infrastructures et équipements communautaires de base); la promotion des moyens d'existence durables (AGR, MP/MPE, préservation de l'environnement).

L'appui à la décentralisation a fait l'objet d'un protocole d'accord entre le PRP et le PADEL/PNDL.

Cependant, si la concentration géographique a été établie dans la région de Louga pour le PNUD/FENU, il n'en demeure pas moins que la concentration thématique pour la gouvernance locale est insuffisante. Il est recommandé d'axer les appuis concertés en vue d'une bonne gouvernance dans l'exploitation des ouvrages /infrastructures et équipements. Ceci est également valide pour le genre et la préservation de l'environnement.

Fondamentalement, l'option d'un projet conjoint doit être prise afin de favoriser l'élargissement du partenariat dans la voie d'une réalisation adéquate des composantes susmentionnées.

Dans la situation actuelle, il est recommandé d'établir un cadre de résultat permettant une exploitation rationnelle et durable des infrastructures communautaires de base dans la zone d'intervention grâce à la prise en charge par (i) le PADEL/PNDL du renforcement des capacités des comités et structures de gestion (ii) l'UNFPA de la promotion du genre (iii) le PNUD, des activités de préservation de l'environnement.

3.2 Analyse de la modalité NEX et de la coordination « Exécution bilatérale et multi-bi »

Le FDL est entièrement réalisé sous la modalité NEX avec le Ministère en charge du Développement Social comme agence gouvernementale d'exécution. L'ancrage du FDL au niveau

du ministère est jugée pertinent. Le ministère inscrivant ses actions dans la lutte contre la pauvreté prend en charge les groupes vulnérables et les familles pauvres. Ceci a permis au ministère d'élaborer une stratégie nationale de protection sociale dénommée « Initiative Nationale de Protection Sociale des groupes vulnérables – INPS, Suqali Jaboot.

IV. ANALYSE DE L'EXECUTION DU CADRE DES RESULTATS :

4.1 Progrès réalisés : état des produits recherchés

AXE 1 : Dynamique Locales de développement Economique et Social/Renforcement du Fonds de Développement Local

Produit 1 : Le potentiel des MPE et micro projets est valorisé et leur système d'appui renforcé

1. **Stratégie de mise en œuvre** : Il s'agit d'activités économiques portées par des promoteurs locaux qui tendent vers une structuration plus évoluée de leur entreprise. La MPE accède au financement du FDL selon la procédure suivante : la demande de financement ; l'évaluation du projet en comité de sélection ; la reformulation du projet ; la signature du protocole d'accord pour le financement ; le virement des fonds à la MEC porteuse ; l'autorisation de décaissement ; la formation des promoteurs et le suivi/évaluation.

2. Niveau de réalisation

Toutes les formations ont été assurées par les services techniques déconcentrés assistés par les membres des comités de suivi. Elles ont porté sur :

*Le renforcement des capacités dans la gestion administrative, financière et des promoteurs de microprojets financés par le reliquat du FDL2 ;

*La formation des promoteurs de MPE (session *Cree Spécial* au profit de six (6) MPE insertion de Louga, Saint Louis et Dagana ; session *Germe* organisée en collaboration avec le BIT, à l'intention de sept(07) promoteurs dont les projets ont été financés).

Un nouveau répertoire de 130 projets a été constitué en vue d'une sélection.

Produit 2 : Le système d'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local

1. Financement des initiatives communautaires

1.1. Stratégie de mise en œuvre :

La mise en place des lignes de crédit répond à la forte demande des groupes vulnérables notamment des femmes et des handicapés de la ZCO. Elle se déroule suivant un processus qui se décline en cinq (05) étapes : la demande d'appui ; l'identification des bénéficiaires ; la mise en place des fonds dans les MEC ; la formulation des AGR par les services déconcentrés de l'Etat ; la formation des bénéficiaires des AGR ; le suivi des AGR des bénéficiaires et la mise en place d'un dispositif de pérennisation.

1.2. Niveau de réalisation :

- Mise en place de lignes de crédit au profit des groupes vulnérables (femmes et des handicapés)

Des lignes de crédit au profit des groupes vulnérables notamment les femmes et des handicapés ont été mises en place dans les communes de Matam, Niandane, Dagana, Saint Louis et les fédérations des handicapés de Kanel et de Ranérou, pour un montant total de **80 000 000 F CFA**.

- *Renforcement des capacités des bénéficiaires de lignes de crédit :*

Trente et une (31) sessions de formation en gestion administrative et financière ont été organisées au profit des bénéficiaires de lignes crédit (les femmes, les associations des handicapés et les associations des PVVIH) dans les trois régions de la ZCO. Ces formations sont organisées en relation avec les Services du Développement Communautaire et de l'Action Sociale avec l'appui des comités de suivi et des conseils de quartier. Les modules de formation sont déjà intégrés dans la Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC) du ministère en charge du développement social.

3. Ciblage et identification de trois(3) Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement

Deux CPMD ont été identifiés : un à Mberlé Bélé, communauté rurale de Agnam Civol, région de Matam et un à Niandane dans le département de Podor..

Au niveau de la région de Louga, le partenariat avec les projets « village du millénaire », « plate forme multifonctionnelle » et PADEL/PNDL sera utilisé pour le choix du troisième CPMD.

4. Identification des infrastructures à réaliser dans le cadre des Centres pilotes

Dans le cadre de la réalisation d'un centre pilote à Mberlé Bélé, sous l'impulsion de communauté rurale d'Agnam Civol, un partenariat établi avec l'ONG Ados a retenu la réalisation d'un forage avec la construction d'un château d'eau pour raccorder les villages environnants. La construction et l'équipement de l'école (en abris provisoire) a été confiée au PRP. Le projet plate forme du PNUD prévoit l'implantation d'un PTFM dans le village. La signature des accords de partenariat et l'établissement des situations de référence sont en cours.

Produit 3 : Des produits non financiers spécifiques en santé communautaire sont créés par les MEC

Les actions portent sur l'expérimentation de la micro assurance (Assurance Maladie), en partenariat avec le réseau des IMF de Saint Louis et des associations socioprofessionnelle évoluant dans la ZCO sur la base des résultats des différentes études menées dans le domaine de la protection sociale.

Produit 4 : Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées

*Les activités ont permis de suivre l'achèvement des infrastructures de l'ancien programme (04 cases de santé, 02 écoles primaires, 01 CEM) et d'assurer la mise en place des équipements en collaboration avec les districts sanitaires et les inspections d'académie. Les dossiers d'appel offres ont été élaborés à cet effet.

****Formation des Agents des infrastructures sanitaires***

En collaboration avec les districts sanitaires et les conseils ruraux des zones concernées, les formations des Agents de Santé communautaire, des matrones et des comités de santé ont été réalisées à Matam, Dagana, Saint Louis et Louga (7 matrones, 5 ASC et 5 comités de santé).

Axe 2 : Appui à la Décentralisation

Produit recherché: Le Programme de renforcement des capacités (planification, programmation, coordination, suivi et évaluation) des acteurs locaux plus particulièrement des services déconcentrés de l'Etat est mis en œuvre.

Cible n°1 (PADEL/PNDL): Des instruments de stratégie et d'appui au développement économique local sont élaborés dans le cadre des maisons du développement local et un système de communication, de gestion de l'information et de capitalisation des expériences est mis en place et rendu opérationnel pour favoriser l'utilisation des TIC dans les collectivités locales.

1. Appui à la mise en place un dispositif d'accueil des porteurs d'initiatives économiques (PIE) au sein de la Maison du Développement Local de Kébémér

La Maison du développement local (MDL) est prévue comme une plateforme de services d'appui conseil, un espace de représentation, de dialogue et de mise en cohérence des familles d'acteurs de la décentralisation, de la déconcentration et du développement économique local et un dispositif de promotion de l'investissement économique local. La coordination de la MDL sera assurée par l'ARD sous l'autorité des collectivités locales. La MDL poursuit des missions d'appui de proximité et abrite une Agence de Développement Economique Local (ADEL). L'expérience capitalisée du PADMIR, à travers le sous projet « ECOLOC », a permis le lancement de l'ADEL du département de Kébémér. L'objectif de l'ADEL est d'améliorer la connaissance de l'économie du milieu en vue de mieux canaliser l'investissement public et favoriser ainsi l'éclosion des dynamiques économiques locales.

Le PADEL/PNDL à travers la Maison du Développement Local (MDL) de Kébémér s'est engagée dans la mise en place d'une plateforme d'appui conseil de proximité et de promotion de l'économie locale. Les activités suivantes ont été menées dans ce cadre :

- l'analyse des données disponibles sur la situation des demandeurs d'appui ou porteurs d'initiatives économiques et de leurs sources ;
- la conception et la mise en route d'une Application informatique permettant une gestion efficiente des flux d'informations relatives au dispositif d'accompagnement des demandeurs d'appui ou porteurs d'initiatives économiques.
- la mise à disposition aux acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'application informatique conçue d'outils simplifiés leur permettant d'assurer la fonctionnalité de la base de données.

2. Accompagnement du parcours de l'entrepreneur local et promotion d'un partenariat public-privé local :

En collaboration étroite avec l'Agence régionale de développement locale de Louga, la structure de développement économique local de la MDL de Kébémér a :

- appuyé le processus de sélection et de répartition en cohortes des participants aux différentes sessions de formation programmées;
- organisé des sessions de formation en gestion et création d'entreprises, sur la base d'un calendrier validé par la structure de développement économique local de Kébémér. Un plan de suivi post formation et d'accompagnement des créateurs d'entreprises a été élaboré et mis en œuvre. A l'issue du processus, vingt et deux (22) plans d'affaires sont finalisés et soumis au financement des SFD partenaires. Une gamme de produits financiers adaptés aux besoins financiers des entrepreneurs a été proposée par les SFD partenaires de la structure de développement économique local de Kébémér ;
- appuyé la structure de promotion de l'économie locale dans la sélection des bénéficiaires des appuis non GERME, d'évaluer les besoins d'appui des entrepreneurs locaux et d'appuyer l'exécution d'un programme de mise en œuvre des appuis particulièrement d'un appui financier au profit des formés ;

- élaboré et négocié un plan de suivi et de soutien aux SFD.

Le projet s'inscrit dans une dynamique qui, à terme, permettra de mettre en place d'une manière concertée une charte de l'entrepreneur local partenaires de la « Maison du Développement Local » de Kébémér.

Parallèlement, la MDL de Kébémér a conduit un exercice d'ingénierie sociale en vue de faciliter la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et d'animation des collectivités locales pilotes (Darou Mousty, Sagatta et Kab Gaye).

3. Appui à la création d'espaces de coopération entre collectivités locales pour un partenariat territorial :

Au sein de la Maison du Développement Local (MDL), le projet envisage de développer une dynamique de coproduction des acteurs et d'animer trois espaces : espace décentralisation, espace déconcentration et espace privé. L'espace décentralisation sera géré par un groupement d'intérêt communautaire assurant la maîtrise d'ouvrage de projets capables de structurer l'économie locale. C'est dans ce cadre qu'un voyage d'échange initié entre l'ARD de Louga et l'ARD de Tamba, a été organisé au niveau du projet ADDEL. Il s'agissait de disposer de plus amples informations sur le GIC ceci d'autant plus que les expériences de ce genre sont assez rares. A ce jour, Toutes les collectivités locales des trois départements ont délibéré positivement pour marquer leur accord pour devenir membres fondateurs des GIC en gestation

Cible n° 2 (FDL) : Appui aux collectivités locales et aux organisations communautaires de base pour l'élaboration de plans de développement

Suite à la validation des Plans de Développement Quartiers (PDQ) de la commune rurale de Niandane financés par l'ancien programme, le FDL a appuyé l'organisation d'un forum des partenaires les 13 et 14 juillet 2009.

L'élaboration de nouveaux PDQ est en cours avec la commune de Dagana pour les secteurs (quartiers) I, II et III.

Thématique : « Education de base pour l'abandon de l'excision dans les communautés soninké et pulaar au Sénégal » :

*** Produit recherché :** Les conditions socio-économiques et l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux droits de la femme et la petite fille, y inclus les violences basées sur le genre, sont améliorées conformément aux conventions et engagements internationaux.

Les activités conduites ont permis d'obtenir les résultats globaux suivants :

a) Par rapport au programme de renforcement des capacités communautaires basé sur les droits humains, dans 10 communautés de la région de Matam :

- une émergence des femmes comme leaders influentes, facilitatrices, actives dans la promotion des droits humains ;
- une réduction significative des violences conjugales et la promotion du dialogue entre conjoints ;
- 676 enfants ont été inscrits à l'école et plus particulièrement les filles pour promouvoir l'accès et le maintien des filles à l'école (ce qui a permis d'accroître le taux brut de scolarisation) et une mobilisation des parents autour des activités de l'école ;
- 227 enfants ont été systématiquement enregistrés à l'état civil dès la naissance ;

- 107 femmes ont suivi régulièrement leur consultation pré et post natales et ont suivi correctement leur calendrier vaccinal ;
- un partenariat exemplaire entre les autorités locales, les élus locaux et Tostan (ceci a beaucoup contribué à la bonne marche du programme) ;
- une amélioration de la communication entre les membres de la communauté ;
- augmentation des revenus grâce aux activités génératrices de revenu menées dans les communautés bénéficiaires du micro crédit ;
- prise de conscience des dangers du VIH/Sida et des IST ;
- la systématisation du lavage des mains (avec du savon) avant de manger ;
- 56 latrines sont construites pour la lutte contre le péril fécale ;
- 96 activités de nettoyage de village ont été menées dans les 10 villages qui ont bénéficié du programme d'investissement humain ;
- 2020 arbres ont été reboisés pour la protection de la nature (le reboisement a concerné aussi les écoles et leurs alentours) ;
- l'augmentation du nombre de personnes utilisant les moustiquaires imprégnées pour lutter contre le paludisme.

b) Par rapport aux déclarations publiques pour l'abandon de l'excision et des pratiques traditionnelles néfastes tels que les mariages forcés/précoces :

- l'apprentissage et l'appropriation des droits humains pour accélérer de manière décisive le changement sociale positif pour la santé et la démocratie ;
- le changement de convention sociale lors d'une déclaration publique d'abandon des pratiques de l'excision et des mariages précoces/forcés pour préserver la respectabilité et l'aptitude au mariage de la jeune fille.
- la création de comités chargés de veiller sur les violences faites aux femmes ;
- la facilitation de la communication entre les femmes et les hommes ;
- la participation des femmes aux prises de décisions ;
- la rencontre et la discussion dans un contexte plus formel avec les autorités locales, les chefs religieux et les communautés des 10 villages cibles ;
- les échanges sur les problèmes que rencontrent les femmes et sur la recherche de solution ;
- le suivi du programme par 10 villages centres atteignant ainsi une masse critique nécessaire au changement social.

En 2009, l'UNFPA a consolidé les acquis ci-dessus en mettant en œuvre d'autres activités à partir de ressources régulières ou en collaboration avec d'autres partenaires dans la zone de concentration du programme. Dans ce cadre, le programme conjoint MGF Fund a permis d'enregistrer

d'importants résultats dans le domaine de l'excision. En outre, un partenariat a été développé avec des ONG, réseaux de communicateurs traditionnels, de journalistes et les clubs d'éducation à la vie familiale pour la mobilisation sociale en faveur de la lutte contre les violences basées sur le genre.

Par ailleurs, grâce au partenariat développé avec le Ministère en charge de la Famille, le silence lié aux VBG a été brisé grâce au plaidoyer bâti autour du Festival de Film sur les VBG. Ce Festival a contribué à briser et à poser sur la table de discussion cette question sensible. La Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de genre a été vulgarisée grâce aux ateliers d'orientation organisés. En définitive, le concept genre a été approprié par les communautés à la base, notamment les leaders religieux, les leaders traditionnels, les élus locaux, les responsables des structures décentralisées de l'état et les populations grâce à l'approche décentralisée du 6eme programme. Enfin, dans sa réponse au problème des fistules obstétricales, l'UNFPA a assuré la prise en charge de nombre de porteuses. Ces dernières ont reçu un soutien psycho social de l'UNFPA en plus de l'appui pour le financement des activités génératrices de revenus. Les anciennes porteuses de fistule sont non seulement traitées mais appuyées en vue de favoriser leur autonomie.

4.2 Difficultés rencontrées

L'antenne de Saint louis a eu à exécuter en même temps les activités non achevées du FDL2 et les nouvelles activités du FDL3, ceci a crée une surcharge de travail pour l'équipe.

V. ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE :

5.1 Situation des décaissements PNUD/FENU

	2008	2009			Observations
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	
Décaissement PRP (en Euros)	74 030	49501	121 884	28 989	Démarrage en Septembre 2008
Total décaissement PRP (en Euros)	74 030	200 374			
Total déboursé PRP en fin septembre 2009		274 404			
Total déboursé PADEL/PNDL en octobre 2009 (en Euros)		95 196			
Total déboursé		369 600			
Budget Total		1 750 000			
Reliquat		1 380 400			

5.2 Situation des décaissements UNFPA

Année	Budget	Total dépenses	Balance	Taux exécution
2007	131596,0	122444,58	9151,42	93%
2008	75718,32	41036,68	34681,64	54,20%
total	207314,3	163481,3	43833,06	78,9%

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Sur les changements /événements majeurs intervenus dans la mise en œuvre du PIC

Conclusions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">Le ministère de la famille, dans le cadre d'une meilleure prise en charge des groupes vulnérables a élaboré une stratégie nationale de protection sociale dénommée « Initiative Nationale de Protection Sociale des groupes vulnérables – INPS, Suqali Jaboot.	En rapport avec ses cibles, le FDL doit contribuer à la mise en œuvre de l'INPS.
<ul style="list-style-type: none">Les élections régionales, municipales et rurales du 22 mars ont produit un renouvellement du personnel politique en charge de la gestion des collectivités locales.	Renforcer les activités d'accompagnement et d'appui des nouveaux organes des collectivités locales.

6.2 Sur les arrangements institutionnels

Conclusions	Recommandations
<ul style="list-style-type: none">Les réalisations sont assez timides dans la région de Louga au regard des nombreuses activités qui y sont prévues.	Diligenter le recrutement d'un agent pour la région de Louga conformément aux recommandations de la première tripartite du FDL.

6.3 Sur l'exécution du Cadre des résultats

Conclusions	Recommandations
Si la concentration géographique a été établie dans la région de Louga pour le PNUD/FENU, il n'en demeure pas moins que la concentration thématique pour la gouvernance locale est insuffisante.	Il est recommandé : -d'axer les appuis concertés en vue d'une bonne gouvernance dans l'exploitation des ouvrages /infrastructures et équipements. Ceci est également valide pour le genre et la préservation de l'environnement. -d'allouer des ressources pour la préservation de l'environnement. -de recentrer vers le domaine thématique Santé les activités relatives aux infrastructures et équipements sanitaires.
Le principe d'intervention d'une plateforme SNU était pertinent dans la voie de l'application de la réforme de l'ONU. Toutefois, les activités ont fait l'objet de projets spécifiques et la dimension Genre n'a pas été intégrée de façon transversale. L'environnement n'a pas fait l'objet d'une allocation de ressources.	Dans la situation actuelle, il est recommandé d'établir un cadre de résultat permettant une exploitation rationnelle et durable des infrastructures communautaires de base dans la zone d'intervention grâce à la prise en charge par (i) le PADEL/PNDL du renforcement des capacités des comités et structures de gestion (ii) l'UNFPA de la promotion du genre (iii) le PNUD, des activités de préservation de l'environnement.

6.4 Sur l'exécution financière.

Conclusions	Recommandations
L'absence de référentiel administratif et financier a limité la mobilisation et l'exécution financière du PADEL/PNDL.	Mettre en œuvre le protocole d'accord entre le PRP et le PADEL/PNDL et élargir le partenariat avec les autres protagonistes de la coopération dans la région de Louga

LECONS TIREES

*Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de l'appui à la décentralisation, les actions conduites ont démontré que (a) la mise en place de structures de financement au profit des communautés villageoises représente une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement (b) dans la voie d'un plaidoyer conséquent pour l'atteinte des OMD, la constitution d'espaces économiques viables pour favoriser le nécessaire partenariat exige un ciblage axé sur des sites polarisant plusieurs villages comme à Mberlé Bellé. Ainsi, les initiatives permettront d'impulser la promotion de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois (CPMDV) favorisant la mobilisation des partenaires et des ressources en vue d'un décollage généralisé des terroirs villageois à travers la réalisation

en phase des trois composantes essentielles en matière de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement (Renforcement des capacités locales/Réalisation des infrastructures de base/Développement des moyens d'existence durable) ; (c) Le lien entre la décentralisation, la gouvernance et la gestion publique locale et la dynamique de l'économie locale est encore pour l'instant mal perçu par les acteurs concernés, élus locaux et opérateurs économiques notamment. Malgré les avancées dans le processus de décentralisation au Sénégal, la mise en place des stratégies efficaces de promotion du développement économique local reste quasi absente dans les initiatives des collectivités locales. Dans leur quasi-totalité et face à la demande sociale locale, elles se sont orientées vers les secteurs sociaux (éducation, santé, ...) au détriment du secteur économique. A cela s'ajoute le manque de données à l'échelle de la collectivité locale et le déficit de concertation entre acteurs publics et opérateurs économiques.

***En ce qui concerne la promotion du genre**, les activités menées permettent de tirer les leçons ci-après :

- Le partenariat développé avec l'ONG Tostan, notamment dans l'introduction de son programme de renforcement des capacités communautaires dans 10 villages centres pulaar et soninkés traditionnellement conservateurs, a permis d'accélérer le processus d'abandon de l'excision.
- La responsabilisation des femmes et des jeunes dans les comités de gestion communautaires facilite l'appropriation et la pérennisation des interventions des programmes.
- La mise en place de micro- crédits joue un rôle prépondérant dans la lutte contre les pratiques de l'excision.
- La responsabilisation du SRDC dans la planification et la mise en œuvre des activités a permis de veiller sur la bonne exécution des activités du programme.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TRIPARTITE :

Au terme de la tripartite, les conclusions et recommandations retenues pour les « Thématiques transversales » sont consignées dans les tableaux ci-après :

En direction des Agences du Système des Nations Unies	
Constats/Conclusions	Recommandations spécifiques
Les élections régionales, municipales et rurales du 22 mars 2009 ont produit un renouvellement du personnel politique en charge de la gestion des collectivités locales	Renforcer les activités d'accompagnement et d'appui des nouveaux organes de pilotage des collectivités locales.
La concentration géographique a été établie pour le PNUD/FENU dans la région de Louga. Toutefois la concentration thématique pour une promotion réelle de la gouvernance est insuffisante.	Axer les appuis concertés en vue de promouvoir une bonne gouvernance dans l'exploitation des ouvrages/infrastructures/équipements.

<p>Le principe d'une intervention d'une plateforme SNU était pertinent dans la voie de l'application de la réforme de l'ONU. Cependant les activités ont fait l'objet de projets spécifiques et la dimension genre n'a pas été intégrée de façon transversale de même que l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à profit l'atelier de planification 2010 du PRP en vue d'asseoir un plan d'actions concerté permettant la prise en charge par : <ul style="list-style-type: none"> (i) le PADEL/PNDL du renforcement des capacités des comités et structures de gestion (ii) l'UNFPA de la promotion du genre • Intégrer l'environnement dans les différentes activités en impulsant une synergie opérationnelle entre les différents projets et programmes actifs dans la ZCO
<p>En direction du gouvernement du Sénégal</p>	
<p>Constats/Conclusions</p>	<p>Recommandations spécifiques</p>
<p>L'éclatement des services en charge du développement social et du développement communautaire n'a pas facilité la nécessaire implication de ces services.</p>	<p>Renforcer l'implication des services en charge du développement communautaire et du Développement social</p>
<p>En direction de la Coopération Luxembourgeoise</p>	
<p>Constats/Conclusions</p>	<p>Recommandations spécifiques</p>
<p>La thématique transversale « Environnement » n'a pas été explicitement prise en compte surtout dans la ZCO, qui est une zone fortement touchée par les conséquences des changements climatiques</p>	<p>Allouer des ressources à la thématique transversale « Environnement » et impulser les activités y relatives.</p>